

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Trois mois, Six mois, Un an

Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRIONS: Annonces: la ligne, Réclames: 30 c., Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITE et CO, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (Place de la Bourse), à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, au bureau du journal, rue Nationale 12; A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de Pas et aux bureaux du Nouvelliste du Nord et de la Revue-Catholique, 9 bis, rue du Caire-Saint-Etienne; A Valenciennes, rue de la Halle; A Paris, au bureau de l'Agence Havas place de la Bourse, à la rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 6 DÉCEMBRE 1883

UN VIREMENT

Vous savez que la Chambre a supprimé un crédit de 300,000 francs affecté aux bourses des séminaires. On a invoqué la situation budgétaire, la nécessité de combler le déficit, de vivre économiquement, que sais-je encore ! Inutile de dire que tous ces prétextes étaient autant de mensonges. La vérité, c'est que, par le service militaire imposé aux séminaristes, par la suppression de crédits aux grands séminaires, on espère tarir la source des vocations religieuses, rendre plus difficile le recrutement du clergé, diminuer, atténuer, détruire même l'influence du catholicisme.

ce triste personnage dit que tous les efforts doivent tendre à l'abrogation du Concordat, mais que cette mesure est inopportune, parce que le clergé rendu à lui-même ne tarderait pas à prendre une influence énorme sur les esprits. Ils n'inscrivent pas les dépenses du culte au budget par esprit de justice, déquité, parce qu'il est honnête de respecter la foi jurée; — non, ce sont là des sentiments trop nobles pour qu'ils comprennent, bons tout au plus pour des âmes cléricales; — non, ils conservent le Concordat parce qu'ils espèrent, moyennant quelques millions, asservir le clergé, l'éloigner de ses devoirs d'Etat par la crainte de se voir supprimer une subvention nécessaire à la vie de chaque jour. Incapables d'une pensée noble, esclaves de leurs bestiales haines et de leurs brutales passions, agitateurs éhémérés, ils ne comprennent pas que le clergé place ses devoirs avant toutes choses, et que ce ne sont pas les suppressions de bourses dans les séminaires ou les suspensions d'indemnités qui empêcheront le recrutement du clergé, et l'accomplissement du devoir par tous nos prêtres depuis le chef du diocèse jusqu'au plus humble desservant. Contre les écoles officielles, nous avons dressé les écoles catholiques, elles prospèrent. Nous restituons leurs bourses aux séminaires; et la franc-maçonnerie en sera pour sa honte. Vous les libres penseurs le sachez, ils perdent leur temps à essayer d'affamer nos prêtres et nos évêques. Les vocations religieuses se feront jour, quand même; nos prêtres vivront quand même, feront leur devoir quand même; nous les soutiendrons quand même, et, comme notre cause est juste, notre cause triomphera. PIERRE SALVAT.

Mesures contre les révolutionnaires

On se rappelle qu'après les attentats des nihilistes, le cabinet de St-Petersbourg fit auprès des puissances des démarches en vue de mesures à prendre contre les ennemis de l'ordre social. Ces propositions échouèrent à Londres aussi bien qu'à Paris. Mais aujourd'hui, comme le remarque avec satisfaction le Journal de Saint-Petersbourg, un revirement complet s'est opéré à ce sujet en Angleterre. Le Times d'hésite pas à se prononcer en faveur d'une ligue de tous les Etats civilisés contre les conspirateurs de la dynamite. Le moment est venu, dit le Journal de la Cité, de renoncer aux vieilles phrases de l'horreur des tyrans et du droit qu'aurait tout conspirateur étranger de venir trouver un refuge en Angleterre. Le conspirateur se montre maintenant ce qu'il est en réalité, l'ennemi commun. S'il est vaincu de son crime, il n'a plus à invoquer les droits de l'humanité et il doit être traité comme une bête féroce. Toute puissance étrangère amie a droit à nos bons offices et nous manquerions à notre devoir si nous n'osions les refusions. Nous continuons naturellement à accorder notre protection aux criminels politiques, mais les assassins et les dynamitards ne peuvent point attendre de nous pareille faveur.

Le Morning Post, organe conservateur, s'exprime dans le même sens. Si l'on parvient à découvrir les fabricants de machines infernales, dit ce journal, ces criminels devront être punis exemplairement, non à titre d'ennemis de tel ou tel gouvernement, mais à titre d'ennemis de la société. Le Journal de Saint-Petersbourg croit que le meilleur commentaire de ce changement si brusque d'attitude se trouve dans l'extrait suivant de la Gazette nationale de Berlin: Aussi longtemps que les conspirateurs de la dynamite forgeaient leurs complots contre les détenteurs du pouvoir sur le continent, les Anglais étaient catégoriquement opposés à toute initiative tendant à ce qu'il fut pris des mesures internationales contre les assassins et les dynamitards. Mais depuis que les disciples d'O'Donovan Rossa ont commencé à opérer avec le poignard et la dynamite contre les hommes d'Etat britanniques et la propriété britannique, ou remarque un revirement dans leurs vues relativement au droit d'asile sur le sol anglais.

LA LOI MUNICIPALE

M. Jules Ferry a reçu ce matin M. Barne, président de l'Union républicaine du Sénat, qui était accompagné des autres membres du bureau de ce groupe. Les sénateurs ont communiqué à M. le président du conseil le vote formulé par le groupe de l'Union républicaine dans sa dernière séance, au sujet de l'ajournement des élections municipales. Il a été fait remarquer à M. Jules Ferry la concordance de ce vote avec l'opinion presque unanime qu'ont exprimée hier les bureaux du Sénat en nommant la commission pour la loi municipale. M. Jules Ferry a répondu que cette manifestation d'une partie importante du Sénat lui semblait très digne d'attention. Il a chargé alors M. Barne, qui fait partie de la commission nommée hier, de lui transmettre sa réponse. Le président du conseil désirerait que la commission hâtât ses travaux dans la mesure du possible, de façon que le rapport, déposé, par exemple, à la fin de janvier, pût être discuté au Sénat en février. Dans le cas présumable de modifications, la loi reviendrait à la Chambre. L'accord définitif pourrait se faire dans le courant du mois de mars. Les élections générales pour les conseils municipaux seraient dès lors ajournées au mois d'avril. Si la commission se trouve d'accord sur ces différents points avec M. Jules Ferry, le projet de loi portant ajournement des élections serait prochainement déposé. M. Barne a demandé au président du conseil qu'il soit déposé d'abord au Sénat. M. Jules Ferry, sans prendre un engagement formel, a paru disposé à accéder à cette demande. M. Barne va rendre compte à la commission de son entrevue avec M. Jules Ferry.

REVUE DE LA PRESSE

Nous avons donné, il y a deux jours, le compte rendu de la première représentation, à Paris, d'une pièce, tirée du roman d'Alphonse Daudet: Les Trois en exil. On a vu que cette pièce a fait un formidable tour. M. de Grandlieu, dans le Figaro, venge aujourd'hui les princes exilés par l'exemple des princes de la Maison de France. Après avoir parlé de Louis XVIII, il dit de Louis-Philippe d'Orléans: Pendant le même temps, un autre prosaïte, Louis-Philippe d'Orléans, errant sans ressource à travers le monde, donnait un égal exemple de résignation stoïque et de grandeur d'âme. Caché en Suisse sous un nom d'emprunt, il se fait admettre comme professeur au collège de Reichenau après avoir subi l'examen obligatoire, et il enseigne la géographie, l'histoire, la langue anglaise, les mathématiques, et s'attirant, par la rectitude de sa vie laborieuse, l'estime des maîtres et l'affection des élèves. Flairé l'année suivante par la police républicaine, il reprend sa course aventureuse, se réfugie en Suède, où il se mêle à la vie des bûcherons et des lamineurs, passe en Amérique, revient en Angleterre,

l'intention d'entreprendre une campagne en vue de faire de la révision, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, non plus que des autres questions plus ou moins brillantes à l'ordre du jour la plateforme des prochains scrutins municipaux, tandis qu'il n'en serait sans doute pas de même si les scrutins avaient lieu au mois de mai, juste au moment des vacances parlementaires et de la session de printemps des conseils généraux. Cette considération n'a pas manqué de faire cesser les hésitations qui pouvaient encore subsister chez certains membres du cabinet. Quant à l'objection formulée par l'Union républicaine du Sénat, dont je vous ai dit hier quelques mots et qui réside dans cette considération que les élections faites en janvier assurant pendant trois années aux conseillers municipaux nommés la possession de leur siège, supprimer de fait tout le travail relatif à la réorganisation municipale, qui est l'œuvre de la législature actuelle et son plus beau titre à la reconnaissance des républicains, voici comment M. Waldeck-Rousseau y répond: Rien n'empêche le Parlement d'insérer dans la nouvelle loi un article portant que les pouvoirs des conseils municipaux existant cesseront un mois après la promulgation de la loi et qu'il devra être procédé à de nouvelles élections. C'est très-simple, en effet, mais qu'en diront les conseillers élus en janvier prochain dont l'autorité et l'influence se ressentiront fortement de cette disposition, et qu'en diront d'autre part les électeurs des 36,000 communes de France obligés de se mettre de nouveau en mouvement pour refaire, à quelques mois de distance, leur besogne du commencement de 1884? Sans compter que lorsqu'il s'agira d'insérer dans la loi nouvelle l'article additionnel révisé par M. Waldeck-Rousseau, il pourrait fort bien y avoir un autre ministre de l'Intérieur à l'hôtel de la place Beauvau, pour lequel la nouvelle loi municipale ne passerait pas un once et disposé à en faire litte. L'objection ne vaut donc rien et si le cabinet tient vraiment à ménager l'opinion de la majorité sénatoriale, il faut qu'il trouve autre chose.

LETTRE DE PARIS

Paris, 5 décembre 1883. Il semble de plus en plus certain que les élections municipales auront lieu dès le commencement de janvier prochain, c'est-à-dire à l'époque légale. Les ministres s'en sont même entretenus ce matin et ils ont reconnu qu'il y aurait tout avantage pour la tranquillité publique, autant que pour la bonne expédition des travaux parlementaires de la session de 1884 et le succès de la politique ministérielle, que ces élections ne fussent pas retardées. Actuellement, il n'y a pas, et il ne paraît pas que, de la part des radicaux, du moins dans la grande majorité des centres départementaux, il y

essaie de pénétrer en Espagne où une position lui est offerte, en est écarté par les ombres britanniques, et, en 1800, parvient enfin à rejoindre à Palerme et à embrasser sa vénérable mère, après seize années de la séparation la plus cruelle ! Félicité à ajouter qu'à travers ces pérégrinations, ces luttas, ces souffrances, il observe avec attention les lois et mœurs, étudie l'économie politique et se pénètre des besoins des temps nouveaux. Voilà l'exil avec ses dures leçons. — En qui ressemble-t-il aux orgies et à la dégradation des héros du Vandœuvre ? Il retrace le dar exil de Charles X, et vient ensuite au comte de Chambord: « Un demi siècle trop plus, l'orphelin royal d'Holywood, après avoir consumé toute sa vie loin de la France, allait rejoindre son aïeul dans le caveau funèbre des Franciscains de Goritz, et l'Europe est là pour dire s'il a su, durant ce long espace, porter avec dignité le poids d'une situation sans pareille peut-être dans notre histoire. Rien en effet, n'était plus difficile que de maintenir intacte, pendant cinquante ans, à la face du monde, l'attitude si haute qu'avait prise dès le début le comte de Chambord. Il n'y fallait rien moins que la rare noblesse de son caractère, la foi profonde en sa mission, et l'éclat des vertus privées qui rehaussaient l'homme dans le prince. » On a pu contester plus d'une fois sa politique; on a toujours honoré sa loyauté souveraine, et quand il a quitté la terre après avoir, dans une admirable inspiration de chrétien et de roi, pressé sur sa poitrine le noble héritier de ses droits héréditaires, tous les partis, unanimes à lui rendre hommage, se sont inclinés devant son cercueil. Si l'exil, avec ses revendications flexibles et sa grandeur austère, devait être personifié dans une image de haute stature, le comte de Chambord n'en serait-il pas le héros ? Voici comment se termine ce remarquable article: « Après les morts, les vivants, qui ne le cèdent en rien à leurs aînés; mais ici les faits sont si récents et pour ainsi dire placés encore sous les yeux de tous, qu'il suffit de les rappeler l'éloquent ensemble. » C'est le duc de Nemours, « le héros de l'abnégation et du devoir silencieux. » C'est le prince de Joinville, abandonnant sa flotte, le cœur déchiré, en disant: « Du fond de l'exil, je ferai des vœux pour le bonheur de la France et le succès de son drapeau. » Puis s'adressant au travail, aux arts, aux voyages, en attendant l'heure sinistre où il devait se battre obscurément pour la patrie en deuil. C'est le duc d'Aumale, respectueux des erreurs même de son pays, et dans ce Twickenham, qu'avait deux fois habité son père fugitif sous le premier Empire, trompant la faim par des écrits militaires, des études historiques, des recherches savantes sur nos antiquités nationales et ses vieilles chroniques, ou collectionnant avec un soin pieux toutes les œuvres d'art qui pouvaient ressusciter des pages glorieuses de l'histoire de France ou des annales de Chantilly. C'est le duc de Penthièvre, sortant de l'école d'artillerie de Ségovie, pour aller guerroyer aux Philippines, d'où il rapporte un volume attachant; l'autre de l'école de marine de Newport, d'où il s'élançait sur l'Atlantique en se montrant digne des vaillantes traditions de son père. C'est le duc de Chartres, soldat et patriote avant tout, faisant campagne en Ita-

lie avec l'armée française, se distinguant en Amérique dans la guerre de la sécession, visitant les champs de bataille célèbres de la vallée du Rhin, d'où il revient avec un volume que les officiers allemands s'empressent de traduire, puis accourant jouer pendant l'année terrible, le rôle héroïque et légendaire qui a pour jamais popularisé son nom. C'est enfin le comte de Paris, se formant avec réflexion par les études les plus sérieuses et les voyages, approfondissant la chimie et ses applications industrielles à l'Ecole des mines de Londres, visitant les grandes usines d'Angleterre, mettant à profit la familiarité du coton pour s'initier aux problèmes économiques et aux questions ouvrières; puis visitant l'Egypte, la Terre Sainte, la Syrie, la Grèce; allant prendre aux Etats-Unis une part brillante à la guerre épique dont il devait être le remarquable historien, et à la leur des lucides lugeurs de 1870, écrivain sur l'Allemagne nouvelle et sur l'esprit de conquête à notre époque des pages marquées d'une rare pénétration politique et du plus noble patriotisme. Sou auguste mère disait de lui: « C'est une conscience. » Et elle ajoutait avec émotion: « J'ai pour lui du respect. » — Qui pourrait contredire aujourd'hui un pareil jugement ? Eh bien! tous ces princes dont l'ensemble forme un groupe éblouissant et incomparable; qui étaient hier exilés du sol français et qui sont encore exilés aujourd'hui, l'un à Eu l'autre à Chantilly, tous de l'armée, du drapeau, des postes où ils pourraient rendre de si précieux services, tous ces princes ont-ils cessé un jour, une heure, d'être dignes de leur race et de leur nom, dignes du respect et de l'affection de leur pays ? Voilà ceux qu'il fallait montrer aux sympathies populaires ! Voilà les vrais rois et les vrais princes en exil, au lieu de ces fantoches de convention que l'on couvre de vices et de bassesses pour mieux déconsidérer l'institution tutélaire qu'ils représentent ! Elle reviendra pourtant, cette monarchie nationale dont la France a besoin pour se relever de ses ruines ! Elle reviendra de son exil, malgré les romans et les caricatures, rameau enfin avec elle, dans son imposant cortège, ces autres exilés qui s'appellent la prospérité, la justice, la liberté et l'honneur ! PH. DE GRANDLIEU.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES LIVRETS OUVRIERS AU SÉNAT Le Sénat a adopté, dans l'une de ses dernières séances, une proposition de loi concernant les livrets ouvriers. Nous sommes heureux de constater que la haute Assemblée s'est inspirée plutôt des idées de sagesse et de raison qui ont cours dans le monde des travailleurs qui travaillent, que des aspirations des esprits exagérés, lesquels, à force de vouloir rechercher le mieux, finissent par tomber dans le pire. Il s'agissait de savoir si le Parlement devait abolir le livret, institution qui paraissait à bon droit odieuse par les mesures de police qu'elle entraînant après elle; ou si, comme le demandaient dans un amendement MM. G. Denis et Dauphinot, le livret demeurerait facultatif et dérogé absolument des lois administratives que l'ancien régime lui imposait.

FEUILLETON DU 7 DÉCEMBRE — 23 —

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Première Partie LE CAISSIER

Cette infamie une fois commencée, je l'achevai fiévreusement, rapidement; j'eus fait ainsi des faux pour un million; j'eus retombai lourdement sur mon bureau, brisé, pris d'un tel dégoût de moi-même et de la vie, que je me demandais si je ne me tuerais pas. Manourier entra. Il était de joyeuse humeur ce matin-là, et je dis paraitre comme lui gai, content, et sourit, suivant son habitude. Il me demanda un aperçu des opérations de la veille. De quel frisson je fut saisi à cette demande si naturelle, et qu'il me faisait tous les jours ! Puis quand il jeta sur mes registres un œil distrait, je crus remarquer que sans rien dire, il suspectait certaines opérations qu'il regardait avec une attention particulière. Il m'en demanda sérieusement certaines signataires. Il m'en demanda d'autres, si naturel, par une familiarité étrange, si sûr, me félicita de mon assiduité et de mon travail. Quel moment le caissier avait pour cela ! — Et véritablement ajouta-t-il, mon cher

Causson, avec tant de bonnes qualités, vos appointements ne sont pas suffisants. Je prends sur moi de les porter à trois mille francs. Plus tard, bientôt même, je l'espère, je les ferai porter à trois mille cinq cents francs. Et moi-même, je faisais éclater, avouer mon indignité. Je lui pris les mains et je baillai des paroles intelligibles. Il ne vit dans tout cela qu'une manifestation un peu excessive de ma reconnaissance, et il me dit doucement: — Voyons mon cher Causson, ne me remercie pas avec cette chaleur. Je ne vous accorde même pas ce qui vous est dû. Pourquoi n'a-t-il pas deviné la vérité ? pourquoi ne la lui ai-je pas avouée ? Ouh ! il aurait pardonné à ma faiblesse, à mon repentir, il eût réparé mes fautes; il m'aurait tiré des griffes des gredius qui m'exploitent, et il aurait démasqué leurs manœuvres que, dans ma simplicité, je n'apercevais pas; mais il était écrit qu'il en serait autrement. Les jours d'après, bien que Maheurler n'eût aucun soupçon, je me dis que je pouvais pas rester dans cette position, que tout cela devait avoir un terme, qu'un seul homme pouvait me tirer de cette impasse, celui-là même qui m'y avait poussé. L'absence de ma détermination à aller chez lui. Mais j'eus beau le demander, toujours je trouvais porte close. J'écrivis, pas de réponse. Enfin un jour, en passant sur le boulevard pour me rendre rue Taibout, je l'aperçus qui conduisait lui-même un élégant tilbury. Je courus au devant de lui sur la chaussée au risque de me faire écraser par les autres voitures; je fis signe, j'appelai: Léonce... Il m'aperçut, me fit un léger et gracieux salut et passa; la roue du tilbury frota ma cuisse et faillit me renverser. Je restai stupéfait. — Gare donc ! criaient deux ou trois cochers.

J'eus que le temps de revenir sur le trottoir. J'étais exaspéré. — Quel ! après ce qui s'était passé, il se jouait ainsi de moi ! me délaissait. « Tire toi de la comme tu pourras ! » Et moi-même continuai à mener joyeuse vie ! — Pas un mot; à peine un signe dédaigneux et protecteur; l'éclaircieuse par-dessus le marché !... Je serais les poings de rage et j'avais soif de vengeance. Mais me venger, comment ? quelle plainte pourrais-je élever sans me perdre ?... Ah ! que le misérable comptait bien sur cette impossibilité ! J'étais désarmé, impuissant ! Je n'avais qu'une idée fixe : combler le déficit de ma caisse. Ce déficit était de cinquante mille francs; que m'importait de l'augmenter ! Ne serais-je pas perdu aussi bien pour cinquante mille francs que pour cinq cent mille ? J'étais dans un tel état de surexcitation que le plus naïf chevalier d'industrie, avec les promesses les plus dérisoires, aurait eu raison de moi. Mon digne aïeul, le vicomte de la Coudraye le savait bien ! Un soir, comme je revenais de mon bureau, je rencontrai Lentaque au coin de la rue de la Banque. Ce fut lui qui me reconnut. — Tiens ! monsieur Causson, si je ne me trompe... dit-il. — Et effet... monsieur Lentaque. — Et qu'est-ce que vous faites, sans indiscretion, depuis que je n'ai eu le plaisir de vous voir ? Avez-vous revu M. de la Coudraye ? Il est revenu chez moi. — Ah ! — Oui. Cela m'a surpris. Le premier moment de vivacité passée, il a reconnu ses torts et s'en est réparé. — Eh bien ! vous êtes plus heureux que moi. S'il a réparé ses torts envers vous, il a en revanche moi que j'ai refusé de lui pardonner jamais.

Lentaque passa amicalement son bras sous le mien et me pria de lui faire connaître mes griefs contre Léonce. — Que voulez-vous ? me dit-il, quand j'eus fini, le vicomte est comme cela; c'est un homme d'argent. Aujourd'hui il vous jette à la tête cinquante mille francs que vous ne lui demandez pas; demain vous ne pourriez pas tirer de lui un sou de ce qu'il vous doit. Cependant, ce que vous me dites à moitié comble, si léger, si étouffé qu'il soit, il aurait dû songer que votre position, à vous, est exceptionnelle... — Exceptionnelle ? — Oui. Vous le caissier d'une grande administration; vous avez avancé, tant pour lui que pour vous, une cinquantaine de mille francs. Sans doute, je ne voudrais pas que le vicomte vous fit l'injure de supposer que vous n'êtes pas en règle avec votre caisse; mais il devrait au moins songer à la défaveur où vous tomberiez auprès de votre administration, si cette perte était connue. Cette longue phrase, dit lentement et scandalement, pour ainsi dire, m'entra dans les chairs comme une lame d'acier, et je sentis une sueur froide sur mon visage. — Sans doute, dit-il machinalement, il aurait dû songer à cela. — D'autant mieux, ajouta Lentaque, qu'en ce moment il est en fonds. J'en sais quelque chose. — Comment, il est en fonds ? — Oui, car il m'a déjà versé une douzaine de mille francs, sans compter ce que j'ai tendu de lui sous peu. — Et il n'est pas venu me trouver ! il me fuit, il se cache, il ne laisse dans l'embrasement ? — Ecoutez, fit Lentaque, il ne faut pas être pas trop vous hâter de l'accuser. Dans mes rapports avec le vicomte depuis votre visite, j'ai cru remarquer en lui une

certaine préoccupation de ce qui vous eût donné. Ce qui lui tente en ce moment a peut-être pour but de vous indemniser de vos pertes. — Ah ! il tente quelque chose ? S'il réussit aussi bien que la dernière fois ! — Oh ! ceci est une autre affaire. Dans l'opération dont il s'agit, il n'a aucune direction, heureusement. C'est à moi que cette direction appartient, et je réponds du succès. Le vicomte n'a fait que souscrire et me confier ses fonds. Quel qu'il en soit, oubliez ce que je vous ai dit. J'ai peut-être trop exagéré. Ne lui parlez pas, si vous le voyez de mou indiscretion; il m'en voudrait. Mais cela peut vous profiter. Je vous répète que j'attends, dans quelques jours, un versement de la part du vicomte. Il est en fonds, et pour vous c'est une occasion que vous ne devez pas laisser échapper. Adieu. — Lentaque me quitta. Je restai quelques instants à réfléchir. Ma colère contre Léonce était à son comble. — Il faut absolument que je le voie ! me dis-je. Et sans songer aux innombrables courtes que j'avais déjà faites inutilement, je revins sur mes pas et me dirigeai vers la rue Taibout. Léonce était chez lui. — Ah ! enfin, m'écriai-je. Ce n'est pas malheureux ! Il vint à moi d'un air amical. Mais il fallait que ma colère se passât. Je lui fis les plus vifs reproches; je lui parlai de son indifférence, de l'abandon où il me laissait du parti qu'il semblait avoir pris de ne pas me recevoir, de ne pas répondre à mes lettres. Il m'écouta sans m'interrompre avec une sorte de résignation triste, et dans l'attitude d'un homme dont on méconnaît les sentiments, mais qui subit, sans plainte, cette injustice. — Ainsi, dit-il, voilà ce que tu pensais de

moi ! Voilà comment tu me jugeais, pendant que je me préoccupais uniquement de la situation fautive où tu te trouves, quand mon unique souci était de te le dire. — Meu tirer ! — Sans doute ! Ah ! quel mal je me suis donné, quelles démarches j'ai faites ! Mais je n'arriverai pas, je le sens bien. C'est égal, je me regrette rien. J'ai la conscience plus tranquille que si j'eusse employé mon temps à gémir avec toi, sans rien tenter. — Et somme, qu'est-ce que tu tentais, voyons ? — Qu'importe ? Ce serait trop long. Ce fait une occasion unique ! il faut en faire son deuil. — Mais encore ? — Alors il me raconta que Lentaque avait acheté dernièrement un brevet pour la fabrication des eaux de vie de betterave, et était en train de monter à La Villette, une distillerie modèle. Les constructions étaient commencées et marchaient rapidement. L'entreprise était excellente. Lentaque n'était pas homme en affaires à se contenter d'un petit profit. Les frais d'installation devaient être considérables, et Lentaque avait dû admettre quelques souscripteurs, mais en petit nombre et aux conditions les plus avantageuses. Quant à lui, Léonce il avait vu là une occasion de regagner et au-delà, ce que nous avions perdu dans les précédentes opérations. Mais comment aborder Lentaque, après ce qui s'était passé ? — Dans ces conditions, continua-t-il, sans vaincu que je me devais tout à toi, sans aucune réserve, je n'hésitai pas. J'allais trouver ce brave homme, et quoique ma dignité souffrit cruellement, je m'exposai des paroles qui m'étaient échappées. Ne m'as-tu pas dit, si tu veux; mais je n'ai pu fermer que j'aurais peine à me résigner encore à une pareille humiliation. — Et véritablement ajouta-t-il, mon cher